



## ARRÊTÉ N° 2021/340

### PORTANT ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une emprise de 880 m<sup>2</sup> du domaine public communal située rue de la République

NOUS, Maire de la Ville d'Argentan (Orne), Président d'Argentan Intercom, Conseiller Départemental de l'Orne ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21 et L.2241-1 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1 ;

VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R141-4 à R141-9 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L134-1 et L134-2, R134-5 à R134-7, R134-17 à 21 ;

CONSIDERANT que la SARL CALYPRO représentée par Monsieur Charles-Alexandre MOISSON a manifesté le souhait d'acquérir une partie des places de stationnement (880m<sup>2</sup>/lot D sur le plan joint) réalisées sur un terrain dépendant du domaine public de la ville d'Argentan afin de développer son projet immobilier ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite acquérir une emprise d'environ 1 000 m<sup>2</sup> (ou de taille au moins équivalente à la cession) issue de la parcelle AH n° 1157 appartenant à la SARL CALYPRO afin d'y réaliser un nouvel espace de stationnement ;

CONSIDERANT que ce projet d'échange de terrains a peu d'impact sur le stationnement restant disponible dans le quartier et qu'il n'entrave pas la circulation et la sécurité des usagers ;

## ARRÊTONS

**Article 1** Il sera procédé dans la commune d'Argentan à une enquête publique en vue de la désaffectation et de l'aliénation de la parcelle indiquée au plan joint.

**Article 2** Le dossier d'enquête publique comprend :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale.

**Article 3** Le dossier sera déposé à la mairie d'Argentan pendant 18 jours consécutifs du vendredi 3 septembre 2021 au lundi 20 septembre 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi.

**Article 4** Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune d'Argentan portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichages, d'annonces, l'objet de l'enquête, les nom et qualité du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

**Article 5** Monsieur Didier SOYER (Ingénieur en chef, Directeur du SDE, Retraité) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il se tiendra à disposition du public à la mairie d'Argentan les :



- vendredi 3 septembre 2021 de 9h à 12h00.
- Lundi 20 septembre 2021 de 14h30 à 17h30.

Les observations du public formulées par écrit peuvent être adressées au commissaire enquêteur en mairie d'Argentan avant la date de clôture de l'enquête. Les observations peuvent être également consignées dans le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Les frais d'indemnisation du commissaire enquêteur sont pris en charge par la commune.

**Article 6** A l'expiration du délai fixé à l'article 3 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

**Article 7** Le conseil municipal d'Argentan délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique et transmission du rapport du commissaire enquêteur.

**Article 8** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés ainsi que, s'il y a lieu, date de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 9** Le présent arrêté sera affiché, inscrit au registre des arrêtés et publié dans le Recueil des Actes de la Mairie.

ARGENTAN, le 12 août 2021

**Frédéric LEVEILLE**  
Maire d'Argentan  
Président d'Argentan Intercom  
Conseiller Départemental de l'Orne



Affiché le : 12/08/2021



DÉPARTEMENT DE L'ORNE  
 Ville d'ARGENTAN  
 Boulevard du Général Koenig

# Programme immobilier VIKING 3

## Echange entre la Ville d'ARGENTAN et la SARL CALYPRO

Section AH n°1157p. et 903p.

### PLAN DE DIVISION

**SCCV VIKING 3**  
 Charles-Alexandre MOISSON  
 Le Bourg  
 61200 Fleuré

Cadastre : (avant DMPC) AH n°1157 AH n°903  
 Section Contenance cadastrale : 30a 21ca 50a 00ca  
 Section Contenance cadastrale : AH n°1068  
 Contenance cadastrale : 4a 69ca

Coproduites rattachées au système RGF 93-CC49.

Indicatif	modification	établi par	vérifié par
A	Plan de division	S.G.	S.G.
B	Plan de division modifié	S.G.	S.G.

Dossier n° : AR19019 Créé le : 10/09/2020 Echelle : 1/500e

**CAEN - Bureau secondaire**  
 102 Ter. Avenue Henry Chéron  
 14100 Caen  
 Responsable : Guillaume Doligez

**FAISE - Bureau secondaire**  
 44, rue Georges Clemenceau  
 61200 Argentan  
 14700 Fosse  
 Responsable : Jean-Marc Pleiot

**ARGENTAN - Permanence**  
 M.E.T. - 12, route de Sées  
 61200 Argentan  
 Responsable : Jean-Marc Pleiot

Le recensement du 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30  
 Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr www.amenageo.fr  
 Successeurs de Geovis DOLIGEZ - Maurice BIZET - Michel BRILLAUD - Raymond CLEMENCEAU  
 SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045  
 NAF 7112A - N°Inscription OGE : 2032C-200010

Plan n° :

